

Madame la présidente du CSE, par délégation de pouvoir.

Les Élus du CSE

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de membre suppléant du CSE.

Cette décision fait suite aux nombreuses irrégularités de fonctionnement que je constate depuis plusieurs mois au sein du comité, ainsi qu'à mon souhait de ne pas être associé au bilan de cette mandature, même en qualité de suppléant.

Je relève en particulier un échec manifeste dans l'exercice du droit d'alerte économique. Celui-ci n'a été déclenché qu'à la mi-novembre 2025, alors que les éléments disponibles auraient justifié son activation dès la fin mai 2025. Ce décalage significatif interroge quant à la réactivité et à la vigilance du CSE face aux enjeux économiques de l'entreprise. Il aura fallu mon retour au CSE, coïncidant aux articles de presse parus sur la situation économique du Groupe pour que les choses évoluent.

La responsabilité en incombe, selon moi, en premier lieu à la commission économique et au secrétaire du CSE, tous membres étiquetés CFDT, mais en ont-ils les valeurs ?

Par ailleurs, le fonctionnement interne du comité soulève plusieurs interrogations. L'ordre du jour est parfois communiqué à l'ensemble des membres, parfois non.

Durant une longue période, les projets d'ordre du jour ont été transmis aux élus et suppléants dans des délais très contraints (deux à trois jours), ne permettant ni un travail collectif approfondi ni l'ajout serein de points complémentaires. Ce n'est qu'à partir de septembre-octobre 2025, lorsque le groupe a rencontré des difficultés financières, qu'une volonté plus affirmée de collaboration avec l'ensemble des élus semble avoir émergé, et encore.

Il apparaît également que certains ordres du jour donnent le sentiment d'avoir été élaborés en cercle restreint. À titre d'exemple, un point relatif à la formation des élus dits CFDT au sein du centre de formation Cube, en septembre 2025, a été inscrit sans concertation préalable identifiable, et privant de fait les autres élus de s'y inscrire, ce qui interroge tant sur son opportunité que sur sa légitimité au regard des missions du CSE. D'autant que le financement est assuré par le budget de fonctionnement du CSE.

Je m'interroge également sur une tendance à rechercher systématiquement l'approbation de la présidente, y compris lorsque les élus devraient faire preuve d'exigence dans l'obtention de documents ou dans l'exercice de leurs prérogatives, sans pouvoir distinguer ce qui est du compromis et de la compromission. Dernier exemple, en date, le secrétaire présente une lettre à l'intention des

salariés, insistant particulièrement sur la viabilité de l'entreprise (pas de cessation de paiement) à l'excès, et de manière surprenante, vous évoquez, Madame la présidente, furtivement cette lettre en plénière et on sent que vous y êtes favorable. Autre exemple, les Élus de l'est n'ayant reçu aucune réponse sérieuse en RP ont été lâchés pour éviter un ordre du jour unilatéral.

Ainsi, l'audition du commissaire aux comptes, qui aurait dû intervenir depuis un certain temps, a été reportée au 12 mars 2026, selon le secrétaire, soit à la dernière réunion du CSE, semble-t-il, sans laisser au comité un délai d'analyse suffisant avant la location-gérance prévue le 1er avril 2026.

A titre d'exemple significatif, l'organisation de la réunion extraordinaire du CSE du 12 janvier 2026 me laisse perplexe. L'ordre du jour de cette réunion sur un sujet crucial, la procédure de conciliation qui prévoit que **notre entreprise se porte garante des dettes colossales du groupe**, a été envoyé le vendredi 9 janvier, au soir à 19h30 pour une réunion le lundi après-midi à 14h00. Le délai ne permettant pas une préparation nécessaire (délai légal : 3 jours ouvrés).

Cet ordre du jour a été signé par le secrétaire du CSE qui est aussi délégué syndical CFDT, sans qu'il n'y ait eu d'alerte de sa part auprès des membres du CSE. Est-ce qu'il y a eu une réunion préparatoire des membres du CSE battant pavillon CFDT, comme cela a été le cas auparavant ?

Enfin, certains points inscrits à l'ordre du jour semblent davantage répondre à des logiques de communication syndicale qu'à une volonté objective de traiter des sujets d'intérêt collectif. Je pense notamment à l'inscription d'un point relatif à des procès-verbaux datant de deux ans d'un autre CSE, ayant fait l'objet d'une décision de justice avec mise en cause nominative d'une personne, Monsieur Seddik BAHMED, récent délégué syndical CFE-CGC. On aurait pu imaginer ce point au premier trimestre 2024, nouvelle mandature, et non le 13 novembre 2025. Ces éléments donnent le sentiment de règlements de comptes peu constructifs, éloignés des préoccupations actuelles des salariés.

Il est vrai que vous, la présidente du CSE, vous êtes vantée à cette réunion qu'elle allait rappeler un tract CFE-CGC dénonçant les accointements entre certains membres et la présidence. Vous vous êtes évertuée à empêcher la communication syndicale de la CFE-CGC, par des manœuvres dilatoires et vous vous êtes opposée à notre désignation en tant que délégué syndical au tribunal sur un moyen non relevé précédemment pour nos collègues, passées à la CFTC depuis.

Néanmoins, nous constatons que les actuels délégués syndicaux CFE-CGC ont accompagné des salariés en contentieux, en les représentant contre l'employeur, et toujours obtenu gain de cause...

La gestion des budgets avec notamment l'utilisation du budget de fonctionnement pour des œuvres sociales suscite également des interrogations et peut laisser penser que certaines actions sont menées dans une logique davantage pécuniaire (indemnités kilométriques) et/ou électoraliste que tournée vers l'intérêt collectif. D'autant que tous les salariés n'ont pas tous bénéficié d'une part des actions et d'autres part, des mêmes prestations (escape game, food truck...) ou prestation

équivalente aux autres. M. BAHMED a demandé le détail des dépenses à la suite de l'approbation des comptes, à la trésorière ex déléguée syndicale CFDT (retrait de ce mandat en commettant l'erreur de signer un accord NAO sans l'aval de sa fédération). Celle-ci n'a jamais donné suite à cette obligation de transparence.

Dans ces conditions, considérant que le fonctionnement actuel du CSE ne correspond ni à ma conception du rôle d' élu ni aux exigences de transparence et de rigueur que requiert ce mandat, je préfère me retirer dès à présent.

Cordialement

Mohamed KADDOUR